



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.11 (Nouveaux organismes nuisibles ou modifications aux organismes nuisibles)

**N° de la demande :** 2009-4323  
**Catégorie :** Catégorie C, sous-catégorie C3.11 (Nouveaux organismes nuisibles ou modifications aux organismes nuisibles)  
**Produit :** Puma<sup>120</sup> Super  
**Numéro d'homologation :** 25864  
**Matière active (m.a.) :** Fénoxaprop-*p*-éthyl (120 g/L)  
**N° de document de l'ARLA :** 1867525

### Contexte

L'herbicide Puma<sup>120</sup> Super (Puma<sup>120</sup> Super Herbicide), qui contient 120 g/L de fénoxaprop-*p*-éthyl (herbicide du groupe 1), est homologué pour la suppression en postlevée de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de l'échinochloa pied-de-coq dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique; il est homologué aussi pour la suppression de la folle avoine dans les cultures de blé de printemps dans l'est du Canada. Puma<sup>120</sup> Super peut être appliqué seul à raison de 92,4 g m.a./ha ou de 46,2 g m.a./ha ou en mélange avec d'autres herbicides. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de Puma<sup>120</sup> Super afin d'y inclure des allégations de suppression de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de l'échinochloa pied-de-coq dans les cultures de blé de printemps dans l'est du Canada.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation n'est requise puisque aucune modification n'a été apportée à la préparation ou au profil d'emploi du produit.

### Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise, puisque l'utilisation et le profil d'emploi du produit demeurent inchangés.

## **Évaluation de la valeur**

Selon la justification scientifique présentée par le demandeur, les données examinées antérieurement dans le cadre de la demande d'homologation numéro 2006-0590 et de l'homologation de l'herbicide 18284 (18284 Herbicide), la modification à l'étiquette de Puma<sup>120</sup> Super afin d'y inclure des allégations de suppression de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de l'échinochloa pied-de-coq dans les cultures de blé de printemps dans l'est du Canada est acceptable du point de vue de la valeur.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé qu'elle disposait de renseignements suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Puma<sup>120</sup> Super afin d'y inclure des allégations de suppression de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de l'échinochloa pied-de-coq dans les cultures de blé de printemps dans l'est du Canada, et aucune donnée supplémentaire n'est requise.

## **Référence**

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 1813274: Puma<sup>0</sup> Super Emulsifiable Concentrate Post-emergent Herbicide: Rationale for a claim of green foxtail, yellow foxtail, and barnyard grass control in Eastern Canada. August 25, 2009. pp. 3.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.